

Image not found or type unknown



Montant de pension alimentaire

Par **Wolverine**, le **15/10/2012 à 10:36**

Bonjour, Dans le cadre de mon divorce, je suis passé au tribunal au mois de juillet. J'ai été condamné par une ordonnance de non-conciliation à verser une pension de 500€ à mon ex-femme. Depuis que j'ai quitté le domicile, au mois de janvier, je lui verse 300€ tous les mois pour nos deux filles. Gagnant 1340€/mensuel, je ne peux verser plus. Que puis-je faire ?
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement
Yanick

Par **cocotte1003**, le **15/10/2012 à 12:29**

Bonjour, il vous faut ressaisir le jaf en démontrant bien que vous ne pouvez pas régler cette somme, cordialement